



Je suis fais arrêté par la gendarmerie pour telephone au volant

Par **atchoum49**, le **13/08/2013** à **12:12**

Bonjour,

Je suis fait arrêter pour téléphone au volant. Ils ont pris mes papiers et c'est tout. Ils m'ont dit que j'étais suceptible de recevoir une amende 55 euros et d'un retrait de 3 points.

Est-ce possible sans avoir rien signé et n'avoir eu aucun papier des gendarmes ? Est-ce normal ?

Merci.

Par **Lag0**, le **13/08/2013** à **13:43**

Bonjour,

L'amende pour téléphone au volant est une amende de 4ème classe, soit 90/135/375€, donc 90€ si vous payez vite (et non 55€). Et c'est bien 3 points de retirés.

La majorité des PV dressés maintenant sont de type "électroniques". C'est à dire que l'agent saisit directement ses constatations sur un terminal portable ou bien les note dans son carnet pour saisie ultérieure au bureau. L'avis d'amende est ensuite envoyé directement par le centre national de traitement et vous le recevrez par la Poste.

Il est normal que vous n'ayez rien signé.

Par **zouzou12**, le **04/09/2013** à **15:26**

Bonjour,

J'ai également été arrêtée pour tenue de téléphone au volant et les 2 gendarmes m'ont fait signé sur leur "tablette". Ils ne m'ont pas expliqué ce que j'encourais et comme j'étais pressée, je ne sais pas ce que j'ai signé. Ils ne m'ont remis aucun papier. J'ai ensuite téléphoné à la gendarmerie. Ils m'ont expliqué que je recevrai la contravention par la poste. Est-ce normal ? Je trouve vraiment que c'est de l'abus de pouvoir car c'est leur parole contre la mienne et j'ai bien compris que je ne devais pas essayer de discuter.

Merci pour votre aide.

Par **Lag0**, le **04/09/2013** à **15:49**

Bonjour,

Vous avez la réponse à votre question juste au dessus !

Je ne vois pas bien où est l'abus de pouvoir et bien sur que c'est parole contre parole si vous décidez de contester, mais d'un côté, il y a un fonctionnaire assermenté...

Par **amajuris**, le **04/09/2013** à **18:56**

bjr,

si vous avez du temps et de l'argent à perdre vous pouvez contester le procès verbal. mais comme l'écrit lag0, les gendarmes sont assermentés et en plus dans votre cas ils étaient deux.

je ne vois pas où est l'abus de pouvoir, vous avez commis une infraction (qui cause de nombreux accidents), vous êtes sanctionné donc il vous faut assumer.

cdt

cdt